



Magasin et signalétique : ce qu'il faut savoir

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 25/09/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 21/07/2020

Pour situer votre établissement et faciliter son signalement, vous pouvez demander à ce que soit installé dans votre commune un ou plusieurs panneaux directionnels, appelés « panneaux de signalisation d'information locale (SIL) ». Toutefois, vous n'êtes pas libre de faire ce que vous voulez. Pourquoi ?

Un problème : l'installation illégale de panneaux

Une multiplication des panneaux « sauvages » Afin d'indiquer aux clients où leur établissement se situe (quel que soit le commerce en question : hôtel, supérette, camping, etc.), des professionnels peuvent détourner ou installer illégalement des panneaux sur les bords de routes.

Un problème de sécurité routière...

{ABONNEZ-VOUS}

Une solution : le panneau de signalisation d'information locale (SIL)

SIL. Afin de résoudre le problème de ces panneaux « sauvages », la réglementation relative aux panneaux de signalisation d'information locale (SIL) a vu le jour.

Objectif...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]